



GPM Assurances SA

Rapport sur la solvabilité et la condition financière

Exercice 2024

Présenté au Comité d'audit et des risques le 18/03/2025, à présenter au Directoire le 24/03/2025 et à faire approuver par le Conseil de surveillance le 27/03/2025

Le présent rapport a pour objet la meilleure information des adhérents et du public sur la situation organisationnelle, stratégique, financière et prudentielle de l'organisme GPM Assurances SA, ci-après aussi nommée « la Société » ou « GPM Assurances ».

Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.

Table des matières

Synthèse du rapport	5
A. Activité et résultats	7
A.1. Activité	7
A.1.1. Présentation générale.....	7
A.1.2. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité.....	7
A.1.3. Autres opérations importantes.....	8
A.2. Résultats de souscription	8
A.2.1. Résultat technique non-vie.....	8
A.2.2. Résultat technique vie.....	10
A.2.3. Résultat technique global.....	13
A.3. Résultats des investissements	14
A.3.1. Le produit net global des placements.....	14
A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres.....	14
A.3.3. Investissements de titrisation.....	14
A.4. Résultats des autres activités	15
A.5. Autres informations	15
B. Système de gouvernance	16
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	16
B.1.1. Organisation générale.....	16
B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence.....	16
B.1.3. Rémunérations.....	16
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	17
B.2.1. Description des exigences spécifiques appliquées aux personnes visées à l'article 294.2 du Règlement délégué.....	17
B.2.2. Description du processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et de l'honorabilité des personnes des personnes visées à l'article 294.2 du Règlement délégué.....	17
B.3. Système de gestion des risques	18
B.3.0. Description du système de gestion des risques.....	18
B.3.1. L'organisation du système de gestion des risques.....	18
B.4. Processus d'évaluation interne des risques	20
B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA.....	20
B.4.2. Besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise.....	21
B.5. Système de contrôle interne	22
B.6. Fonction d'audit interne	23
B.6.1. Principes généraux.....	23
B.6.2. Charte d'audit interne.....	23
B.7. Fonction actuarielle	23

B.8. Sous-traitance	24
B.8.1. Définition	24
B.8.2. Politique de sous-traitance.....	24
B.8.3. Activités importantes ou critiques sous-traités	24
B.9. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance	25
B.10. Autres informations	25
C. Profil de risque	26
C.1. Risque de souscription	26
C.1.1. Nature du risque	26
C.1.2. Evaluation du risque	29
C.1.3. Plan de maîtrise et de suivi	29
C.1.4. Tests de sensibilité avec vision prospective.....	30
C.2. Risque de marché	30
C.2.1. Nature du risque	30
C.2.2. Evaluation du risque	31
C.2.3. Plan de maîtrise et de suivi	31
C.2.4. Tests de sensibilité avec vision prospective.....	32
C.3. Risque de contrepartie	32
C.3.1. Nature du risque	32
C.3.2. Evaluation du risque	33
C.3.3. Plan de maîtrise et de suivi	33
C.3.4. Tests de sensibilité avec vision prospective.....	33
C.4. Risque de liquidité	34
C.4.1. Nature du risque	34
C.4.2. Evaluation du risque	34
C.4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures.....	34
C.4.4. Plan de maîtrise et de suivi	34
C.4.5. Tests de sensibilité avec vision prospective.....	35
C.5. Risque opérationnel	35
C.5.1. Nature du risque	35
C.5.2. Evaluation du risque	35
C.5.3. Plan de maîtrise et de suivi	35
C.5.4. Tests de sensibilité avec vision prospective.....	36
C.6. Autres risques importants	36
C.7. Autres informations	36
D. Valorisation à des fins de solvabilité	37
D.1. Actifs	37
D.1.1. État des actifs	37
D.1.2. Méthodologie et hypothèses de projections	38
D.1.3. Impôts différés	38

D.2.	Provisions techniques	38
D.2.1.	Référentiel retenu	38
D.2.2.	Inventaire des provisions techniques	39
D.2.3.	Définition de la frontière des contrats	39
D.2.4.	Méthodes de calcul des provisions techniques Solvabilité II.....	40
D.2.5.	Niveau d'incertitudes	41
D.3.	Autres passifs	41
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives	42
D.5.	Autres informations	42
E.	Gestion du capital	43
E.1.	Fonds propres	43
E.1.1.	Fonds propres actuels	43
E.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	44
E.2.1.	Détail du calcul du SCR	44
E.2.2.	Présentation du MCR	44
E.2.3.	Solvabilité de GPM Assurances SA.....	45
E.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	45
E.4.	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	45
E.5.	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	45
E.6.	Autres informations	45
F.	Annexes – QRT et liste des actifs	46
F.1.	S.02.01.01 - Bilan.....	46
F.2.	S.05.01.01.01 – Primes et réserves non-vie.....	48
F.3.	S.05.01.01.02 – Primes et réserves vie.....	49
F.4.	S.12.01.01 - Provisions techniques vie et santé.....	50
F.5.	S.17.01.01 – Provisions non-vie	51
F.6.	S.23.01.01 – Fonds propres	52
F.7.	S.25.01.01 - SCR.....	54
F.8.	S.28.02.01 – MCR.....	55

Synthèse du rapport

➤ **Activité**

GPM Assurances SA (ou GPMA) a maintenu le niveau de collecte épargne par rapport à l'an dernier, ainsi qu'un certain équilibre entre fonds en euros en hausse de 4% et UC en baisse de 7%, ainsi que le transfert des contrats vers des PER (qu'elle ne commercialise pas) au travers de sa structure de courtage GPM Gestion Privée.

A ce titre, la coordination avec le réseau interne de conseillers en gestion de patrimoine permet à GPM Assurances SA de s'inscrire au cœur de la stratégie du Groupe de disposer d'une offre de protection globale et complète en matière de patrimoine professionnel et de patrimoine privé.

Allianz Global Investors gère sous forme de mandat diversifié la gestion obligataire, la gestion actions et autres actifs (hors UC et immobilier). La démarche ESG est renforcée au travers de cette gestion centralisée offrant un meilleur pilotage des actifs.

Depuis 2023, conformément à la stratégie voulue par Groupe Pasteur Mutualité, GPMA participe à la création d'une branche Real Estate Immobilier Santé au sein du Groupe qui est axée sur une politique d'investissement responsable, concrète et citoyenne ancrée dans l'ADN Santé du Groupe. A ce titre, GPMA fait profiter de la Villa M à tous les assurés en investissant dans les SCI (fonds Euros, REPAG), permettant ainsi de relancer les fonds en euros en choisissant l'actif général comme support d'investissement. GPM Assurances SA a ainsi participé à l'acquisition des 2 nouveaux lieux de vie dédiés à la santé et a fait l'acquisition de 30% des parts de la SCI Immovilla M.

GPMA participe ainsi à la constitution d'un modèle d'investissement responsable innovant de type private equity mutualiste axé sur la valeur santé, en réponse aux limites des fonds ESG traditionnels.

➤ **Résultats**

Le résultat net est en diminution de 20% par rapport à l'an dernier pour s'établir à 3 814 k€. Le résultat technique vie est positif à hauteur de 4 329k€, alimenté par les produits financiers restant acquis à la compagnie, depuis l'origine au titre des contrats REPAG, mais également au titre des contrats Altiscore. Le résultat financier global est en baisse de 9% à 22 178 k€. Le résultat financier des fonds propres (compte non technique) est de 1 500 k€. Le résultat technique non vie se détériore fortement et devient négatif : - 269 k€ (contre un solde positif de + 1 333 k€ en 2023), expliquant l'essentiel de la baisse du résultat net. Ce sont les principales composantes du résultat avant impôt qui s'élève à 4 789 k€ (contre 6 346k€ en 2023).

➤ **Système de gouvernance**

GPM Assurances SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Au 31 décembre 2024 :

- ses trois dirigeants effectifs sont les membres du Directoire ;
- son Conseil de surveillance est composé de 11 membres.

En application de l'ordonnance n°2015-378 portant transposition de la directive 2009/138/CE Solvabilité II, le système de contrôle comprend les fonctions clés suivantes :

- Gestion des Risques ;
- Vérification de la Conformité ;
- Audit Interne ;
- Actuariat.

Il s'appuie sur la formalisation, la mise en œuvre et le respect de dix-huit politiques écrites.

➤ **Profil de risque**

Les principaux risques de GPM Assurances SA sont les risques de marché (risque actions, risque de crédit, risque de taux et risque de change) et de souscription vie (risque de rachat de masse et risque de longévité / provisionnement).

L'ensemble des risques fait l'objet d'une attention particulière par les instances dirigeantes impliquées dans chaque étape du processus ORSA, mais aussi dans la gestion courante de l'entreprise et la participation aux différents outils de surveillance des risques mis en place lors de l'organisation de la Gouvernance.

➤ **Valorisation à des fins de solvabilité tels qu'ils résultent de la présentation détaillée figurant en section D du présent rapport**

La structure du bilan de GPM Assurances SA est étudiée sous son aspect économique pour l'actif dans le cadre de marchés réglementés et le passif via des mécanismes de transactions de cession du passif avec des tiers informés. Le total bilan s'élève à 915 194 k€ avec un niveau de provisions techniques (brutes) à 769 913 k€ au 31 décembre 2024 contre respectivement 950 681 k€ et 803 521 k€ au 31 décembre 2023.

➤ **Gestion du capital**

Les besoins en capitaux issus des calculs sous la réglementation Solvabilité II font ressortir des fonds propres éligibles de niveau 1 à 129 239 k€ pour un capital requis de 54 288, soit un ratio de couverture de 238 % au 31/12/2024 contre 259 % au 31/12/2023.

Le niveau de MCR présente un ratio de couverture de 839 % au 31/12/2024 contre 839 % au 31/12/2023.

Le niveau de fonds propres a diminué de -0,4 % par rapport à 2023 principalement du fait de l'impact de la baisse des taux, de la prise en compte des PPE par activité.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Présentation générale

GPM Assurances SA est une Société Anonyme au capital social de 55 555 750 euros à Directoire et à Conseil de surveillance ne faisant pas appel public à l'épargne.

Son siège social est situé 1, boulevard Pasteur, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris ; elle est immatriculée au RCS sous le numéro 412 887 606 et l'agrément de l'Autorité de tutelle dont elle dispose concerne les banches Accidents, Maladie, Vie-décès et Assurances liées à des fonds d'investissement. Régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment par le code des assurances, le code de commerce ainsi que par ses statuts, elle a pour dénomination sociale GPM Assurances SA. Ses Commissaires aux comptes titulaires sont la société Prismaudit International dont le siège est sis au 6, place Boulnois à Paris 17^{ème} et la société Forvis Mazars dont le siège est sis au 61, rue Henri Regnault à Courbevoie 92400.

GPM Assurances SA est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) régie par les articles L. 612-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 572 104 891 03744, dont le siège social est situé 4 place de Budapest, 75009 PARIS cedex 9.

GPM Assurances SA est détenue directement par AGMF Prévoyance, entité faîtière de Groupe Pasteur Mutualité, à hauteur de 89,34%.

A.1.2. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité

Garantie	Répartition en %	Primes acquises 2024	Répartition en %	Primes acquises 2023	Variation des primes acquises entre 2024 et 2023 (en %)
Frais médicaux	5,7 %	691	5,2 %	630	10 %
Protection de revenu	10,0 %	1 223	9,0 %	1 087	12 %
Santé SLT	0,0 %	0	0,0 %	0	-100 %
Vie avec PB	53,1 %	6 483	51,4 %	6 231	4 %
Unités de compte	23,9 %	2 920	26,0 %	3 146	-7 %
Rentes	2,2 %	263	2,4 %	294	-11 %
Autre assurance vie	5,2 %	635	6,0 %	728	-13 %
Total	100 %	12 215	100 %	12 116	1 %

GPMA a, comme l'an dernier, constaté une collecte nette négative. En effet l'absence de commercialisation directe mais via le courtage du PER génère des retraits dans de moindres proportions chaque année. Le chiffre d'affaires global, en hausse de 1%, se décompose comme suit sur les principaux produits : +4% sur l'€uro et -7% sur l'UC, et +8% sur la non-vie liée à la reprise du portefeuille Generali via Adoha et la progression de nouvelles garanties comme santé hospi.

Le taux servi sur Altiscore est à 2.50 %, identique à l'an dernier. Ce taux, permet de se maintenir dans la moyenne des taux servis. La PPE a été renforcée. GPMA dispose pour son développement de l'appui des forces commerciales renforcées sur le GIE GPM avec le réseau de conquête et le réseau de conseillers en gestion de patrimoine, prioritairement sur la collecte UC. Cette organisation est matérialisée au sein du pôle vie épargne retraite qui regroupe également les équipes de gestion. La gamme des produits en unités de comptes a également été élargie afin d'offrir à nos assurés une plus grande diversification, ce qui continue de porter ses fruits puisque les encours UC ont reculé de 4.8 %

pour s'établir à 82 828 K€, alors que les marchés actions ont augmenté, cette baisse des encours est principalement liée aux retraits sur les UC immobiliers.

A.1.3. Autres opérations importantes

Une convention de la reprise des sinistres a été réalisée avec une soulte correspondant au provisionnement des sinistres non clos. Ce phénomène a généré un transfert en entrée de provisions avec un impact exceptionnel bien visible sur le compte de résultat 2024.

A.2. Résultats de souscription

L'activité de GPM Assurances SA se divise en deux catégories : l'assurance vie dont le chiffre d'affaires 2024 s'élève à 10 301 k€ et l'assurance non-vie dont le chiffre d'affaires s'élève à 1 914 k€. Le cumul de ces deux pôles d'activités de GPM Assurances SA révèle un chiffre d'affaires global en hausse de 1 %, passant de 12 116 k€ en 2023 à 12 215 k€ en 2024.

Pour tous les tableaux de résultat de souscription, il convient de noter que :

- chaque résultat technique est calculé comme la différence entre les primes et les sinistres comprenant la charge de sinistres et la charge de provisions (hors Variation des autres provisions) ;
- chaque résultat technique net de frais est calculé comme la différence entre le résultat technique net de réassurance et les frais (Résultat technique net – Total Frais) ;
- les variations sont présentées avec un signe « + » lorsqu'on constate une hausse et avec un signe « - » lorsqu'on constate une baisse.

Il convient de noter également que les commissions de réassurance sont incluses dans les frais d'acquisition des tableaux ci-dessous. Par ailleurs, le résultat de souscription ne prend pas en compte la variation des autres provisions afin d'être homogène avec les données du QRT S05.

Les chiffres énoncés dans la partie ci-dessous (A.2) font référence à une vision Solvabilité I avec une distinction vie et non vie tout comme le résultat présenté en section A4, Résultat des autres activités. Pour les autres tableaux entre ces deux sections, nous avons une vision Solvabilité II par ligne d'activité.

A.2.1. Résultat technique non-vie

Le résultat technique non-vie est en baisse par rapport à 2023 du fait du lancement de nouveaux produits de prévoyance et des coûts de développement y afférent en 2024.

A.2.1.1. Résultat Frais médicaux

Les produits couvrant les frais médicaux et assurés par GPM Assurances SA sont :

- Assor : le contrat collectif de santé fermé à la commercialisation depuis 2012 ;
- Santé Hospi : le contrat collectif de santé à destination des personnels hospitaliers.
-

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2024	31/12/2023	Variation en %
Primes brutes	691	630	10 %
Prestations brutes	593	560	6 %
Résultat technique brut	98	70	39 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
Résultat technique cédé	0	0	0 %
Primes nettes	691	630	10 %
Prestations nettes	593	560	6 %
Résultat technique net	98	70	39 %
Frais administratifs	76	50	52 %
Frais de gestion des investissements	0	0	2 %
Frais de gestion des sinistres	47	50	-6 %
Frais d'acquisition	5	10	-50 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	128	110	16 %
Résultat technique net y compris frais	-30	-40	23 %

Le résultat des Frais médicaux hors variation augmente avec croissante de l'activité. Ainsi, on observe une nette augmentation des primes de 10% supérieure à la hausse des sinistres (6%), expliqué par Hospi Santé, du fait de son développement. Le ratio S/P de ce nouveau produit qui vise le développement d'un nouveau segment de clientèle est suivi et piloté dans ce sens.

Concernant le portefeuille Assor, il reste stable en termes de collecte et de prestations.

A.2.1.2. Résultat protection de revenu

Les produits couvrant la protection du revenu sont les suivants :

- CIR-SENOIS : Garantie de dommage corporel à destination des étudiants et internes en médecine, professions médicales ou paramédicales qui couvre le risque d'invalidité ;
- Prévoyance forfaitaire : Produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA qui couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité ;
- Adoha : Les risques couverts sont le décès/PTIA, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2024	31/12/2023	Variation en %
Primes brutes	1 223	1 087	12 %
Prestations brutes	1 870	923	102 %
Résultat technique brut	-647	164	-495 %
Primes cédées	116	100	16 %
Prestations cédées	198	92	115 %
Résultat technique cédé	-82	8	-1 126 %
Primes nettes	1 106	987	12 %
Prestations nettes	1 672	831	101 %
Résultat technique net	-565	156	-463 %
Frais administratifs	78	64	21 %
Frais de gestion des investissements	3	5	-26 %
Frais de gestion des sinistres	89	113	-22 %
Frais d'acquisition	44	103	-58 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	214	285	-25 %
Résultat technique net y compris frais	-779	-129	-504 %

Le déficit technique hors variation des autres provisions est en hausse en 2024 et est essentiellement porté par ADOHA qui enregistre en 2024 une perte plus importante qu'en 2023.

Ce risque est suivi et piloté et tout comme en 2024, des augmentations tarifaires ont été passées à effet 1^{er} janvier 2025 dans le but de corriger dans le temps ce déficit.

A.2.2. Résultat technique vie

A.2.2.1. Résultat Santé Vie

Le produit concerné par la ligne d'activité est un contrat Dexia couvrant des risques vie, accident, et maladie, de durée 1 an renouvelable. Il a été résilié au 31 décembre 2005 et est donc depuis en run-off.

GPM Assurances SA et ses réassureurs restent cependant engagés jusqu'au terme contractuel des prestations pour les sinistres antérieurs à la date de résiliation.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2024	31/12/2023	Variation en %
Primes brutes	0	0	0 %
Prestations brutes	170	218	-22 %
Résultat technique brut	-170	-218	22 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	130	176	-26 %
Résultat technique cédé	-130	-176	26 %
Primes nettes	0	0	0 %
Prestations nettes	40	43	-6 %
Résultat technique net	-40	-43	6 %
Frais administratifs	1	15	-93 %
Frais de gestion des investissements	1	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	1	17	-94 %
Frais d'acquisition	0	0	0 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	3	32	-91 %
Résultat technique net y compris frais	-43	-74	42 %

En 2024, le résultat technique hors variation des autres provisions est négatif sur Dexia et s'explique par la non prise en compte de la variation des autres provisions.

A.2.2.2. Résultat épargne fonds euros

Cette section présente l'ensemble des produits en fonds euro, ainsi que les produits vie entière et capitaux obsèques, commercialisés par GPM Assurances SA. Il s'agit des produits suivants : Altiscore Euro, Altiscore Rentes, Repag, AGMF Epargne et VE/KO.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2024	31/12/2023	Variation en %
Primes brutes	6 483	6 231	4 %
Prestations brutes	52 089	56 456	-8 %
Résultat technique brut	-45 605	-50 224	9 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
Résultat technique cédé	0	0	0 %
Primes nettes	6 483	6 231	4 %
Prestations nettes	52 089	56 456	-8 %
Résultat technique net	-45 605	-50 224	9 %
Frais administratifs	820	825	-1 %
Frais de gestion des investissements	1 109	1 440	-23 %
Frais de gestion des sinistres	719	632	14 %
Frais d'acquisition	756	914	-17 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	3 404	3 810	-11 %
Résultat technique net y compris frais	-49 010	-54 035	9 %

Le résultat technique des produits fonds euros est en hausse de 9% par rapport à 2023 et s'explique par une reprise en 2024 de la collecte sur le produit Altiscore épargne, ainsi qu'une baisse des frais généraux (-11%).

Le niveau élevé du déficit constaté en 2023 et 2024 est essentiellement expliqué par la non-prise en compte dans les résultats de la variation des autres provisions.

A.2.2.3. Résultat épargne UC

GPM Assurances SA commercialise deux contrats d'assurance vie en unités de compte : Altiscore Actions et Altiscore Multi-supports.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2024	31/12/2023	Variation en %
Primes brutes	2 920	3 146	-7 %
Prestations brutes	4 795	4 419	9 %
Résultat technique brut	-1 876	-1 273	-47 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
Résultat technique cédé	0	0	0 %
Primes nettes	2 920	3 146	-7 %
Prestations nettes	4 795	4 419	9 %
Résultat technique net	-1 876	-1 273	-47 %
Frais administratifs	129	127	1 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	58	44	30 %
Frais d'acquisition	341	462	-26 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	527	634	-17 %
Résultat technique net y compris frais	-2 403	-1 907	-26 %

Le chiffre d'affaires progresse de -7% sur l'activité épargne en UC. On est toujours en collecte nette négative au 31/12/2024.

Le résultat technique passe de -1 907 K€ en 2023 à -2 403 K€ en 2024. Cette évolution est expliquée par une baisse de la collecte sur les UC non compensée par baisse des frais.

On note que le résultat ne prend pas en compte à ce stade les ajustements ACAV.

A.2.2.4. Résultats Rentes

Le produit couvrant la rente d'invalidité vie est le suivant :

- ADOHA : produit de prévoyance couvert depuis 2020 et qui couvre les garanties décès, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2024	31/12/2023	Variation en %
Primes brutes	263	294	-11 %
Prestations brutes	-86	347	-125 %
Résultat technique brut	349	-53	763 %
Primes cédées	33	37	-11 %
Prestations cédées	-9	35	-125 %
Résultat technique cédé	41	2	2 035 %
Primes nettes	230	258	-11 %
Prestations nettes	-77	312	-125 %
Résultat technique net	307	-54	664 %
Frais administratifs	69	74	-7 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	7	5	40 %
Frais d'acquisition	8	27	-71 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	83	106	-21 %
Résultat technique net y compris frais	224	-161	239 %

Le résultat technique est excédentaire et en hausse en 2024. Cette évolution qui ne prend pas en compte la variation des autres provisions est expliquée par la baisse des frais et le résultat de réassurance.

A.2.2.5. Résultat autres

Cette section présente l'ensemble des produits de prévoyance :

- Pharmateam : ce produit de prévoyance couvre les risques DC / PTIA et invalidité ;
- ADOHA : ce produit de prévoyance ouvert depuis 2020 couvre les garanties décès, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité ;
- Prévoyance forfaitaire : ce produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité ;
- GAV : Garantie accident de la vie commercialisé et géré par GPM Assurances SA.

Résultat de souscription	31/12/2024	31/12/2023	Variation en %
Primes brutes	635	728	-13 %
Prestations brutes	-112	23	-596 %
Résultat technique brut	747	706	6 %
Primes cédées	134	167	-20 %
Prestations cédées	-14	64	-122 %
Résultat technique cédé	148	103	44 %
Primes nettes	501	561	-11 %
Prestations nettes	-98	-42	-136 %
Résultat technique net	600	603	-1 %
Frais administratifs	38	62	-38 %
Frais de gestion des investissements	0	1	-38 %
Frais de gestion des sinistres	45	76	-41 %
Frais d'acquisition	-6	13	-147 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	77	151	-49 %
Résultat technique net y compris frais	523	452	16 %

L'augmentation du résultat en 2024 s'explique essentiellement par une baisse des frais, la réassurance absorbant les pertes techniques au niveau de la marge d'assurance.

A.2.3. Résultat technique global

A.2.3.1. Résultat global non-vie

Résultat de souscription	31/12/2024	31/12/2023	Variation en %
Primes brutes	1 914	1 717	11 %
Prestations brutes	2 463	1 483	66 %
Résultat technique brut	-549	234	-335 %
Primes cédées	116	100	16 %
Prestations cédées	198	92	115 %
Résultat technique cédé	-82	8	-1 126 %
Primes nets	1 798	1 617	11 %
Prestations nettes	2 265	1 391	63 %
Résultat technique net	-467	226	-307 %
Frais administratifs	154	114	35 %
Frais de gestion des investissements	4	5	-26 %
Frais de gestion des sinistres	136	163	-17 %
Frais d'acquisition	49	113	-57 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	342	395	-13 %
Résultat technique net y compris frais	-809	-169	-380 %

Le résultat technique (hors prise en compte de la variation des autres provisions) est déficitaire et en baisse de 380% en 2024. Cette évolution est expliquée par hausse de la sinistralité non compensée par une baisse des frais et la hausse des primes.

A.2.3.2. Résultat global vie

Résultat de souscription	31/12/ 2024	31/12/ 2023	Variation en %
Primes brutes	10 301	10 399	-1 %
Prestations brutes	56 856	61 462	-7 %
Résultat technique brut	-46 556	-51 063	9 %
Primes cédées	166	203	-18 %
Prestations cédées	108	275	-61 %
Résultat technique cédé	58	-71	182 %
Primes nets	10 134	10 196	-1 %
Prestations nettes	56 748	61 188	-7 %
Résultat technique net	-46 614	-50 992	9 %
Frais administratifs	1 057	1 103	-4 %
Frais de gestion des investissements	1 110	1 440	-23 %
Frais de gestion des sinistres	829	773	7 %
Frais d'acquisition	1 099	1 417	-22 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	4 095	4 733	-13 %
Résultat technique net y compris frais	-50 709	-55 724	9 %

Le résultat technique (hors prise en compte de la variation des autres provisions), même si c'est toujours déficitaire est en hausse de 9% en 2024. Cette évolution est expliquée par une baisse de la charge de sinistres et du montant des frais en fin 2024.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Le produit net global des placements

Le contexte des taux bas ne favorise pas les revenus sur les produits de taux qui représentent une part importante du portefeuille de GPM Assurances SA. En synthèse, le produit net des placements est constitué par les éléments suivants.

Produits et charges des placements (en k€)	31/12/2024	31/12/2023	Variation en %
Produits des placements			
Revenus des participations	48,6	12	0%
Revenus des placements immobiliers	429	559	-23%
Revenus des autres placements	0	0	0%
Autres revenus	14926	15 104	-1%
Profits provenant de la réalisation des placements	9 697	10 635	-9%
Profits de change	0	0	0%
Autres revenus financiers		0	0%
Honoraires et commissions		0	0%
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	5 185	5 278	-2%
Reprises sur réserve de capitalisation	1 495	605	147%
Reprises de provisions pour dépréciation	1 648	7 298	0%
Total des produits	33 428	39 492	-15%
Charges de placements			
Intérêts	447	0	0%
Frais externes de gestion	1 194	1 520	-21%
Pertes sur la réalisation des placements	2 661	7 875	-66%
Perte de change	0	0	0%
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0%
Différences de prix de remboursement	3 944	3 651	8%
Amortissement des frais d'acquisition		0	0%
Amortissement des immeubles		0	0%
Dotations à la réserve de capitalisation	269	416	-35%
Dotations aux provisions pour dépréciation	2 734	1 648	66%
Total des charges	11 249	15 110	-26%
Produit net des placements	22 179	24 382	-9%

Le résultat financier est en retrait de 2 203 k€, soit -9%. La composante la plus importante est le revenu des coupons obligataires à 14 926 k€, soit une baisse de 1% par rapport à l'exercice précédent, la hausse des taux n'est pas immédiatement profitable sur les revenus. Les plus-values latentes sont en retrait, liées à des conditions de marché sur les actions moins favorables que l'an dernier et une forte volatilité.

A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres

Aucun résultat n'a été comptabilisé en fonds propres en 2024.

A.3.3. Investissements de titrisation

GPM Assurances SA ne dispose pas d'investissement de titrisation dans ses actifs au 31 décembre 2024.

A.4. Résultats des autres activités

F - COMPTE NON TECHNIQUE (en k€)	31/12/2024	31/12/2023
1. Résultat technique des opérations Non-Vie	-269	1 333
2. Résultat technique des opérations Vie	4 329	4 179
3. Produits des placements	2 380	2 065
3a. Revenus des placements	1 065	801
3b. Autres produits des placements	518	676
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	797	588
4. Produits des placements alloués du compte technique Vie	0	0
5. Charges des placements	-802	-790
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-117	-79
5b. Autres charges de placements	-476	-277
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-209	-434
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-80	-76
7. Autres produits non techniques	214	171
8. Autres charges non techniques	-966	-621
8a. Charges à caractère social	0	0
8b. Autres charges non techniques	-966	-621
9. Résultat exceptionnel	-18	85
9a. Produits exceptionnels	0	85
9b. Charges exceptionnelles	-18	0
10. Impôts sur le résultat	-975	-1 574
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 813	4 772

L'exercice 2024 enregistre un résultat bénéficiaire après impôt de 3 813 k€ contre 4 772 k€ en 2023. Ce résultat est alimenté principalement par les résultats techniques Vie et les résultats financiers sur fonds propres.

A.5. Autres informations

Non significatif.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Organisation générale

La Société est une société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance ne faisant pas appel public à l'épargne.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment par le code des assurances, le code de commerce, ainsi que par ses statuts.

En conformité avec ses statuts, la direction de GPM Assurances SA est assurée par le Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance.

B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence

Nous ne relevons pas d'évolution dans le système de gouvernance par rapport à l'an dernier.

B.1.3. Rémunérations

B.1.3.1. Directoire

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de rémunération pour l'exercice de leur mandat. En effet, afin d'assurer leur indépendance dans l'exercice de leur mandat, il a été décidé que ces fonctions ne seraient pas liées à leurs fonctions salariées au sein du GIE GPM et seraient exercées à titre gratuit.

B.1.3.2. Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale du 6 juin 2024 a décidé d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité en 2024, une somme fixe annuelle maximale à répartir par le Conseil de Surveillance équivalente à celle allouée au titre de leur activité depuis 2021.

Par décision à l'unanimité du Conseil de surveillance de GPM Assurances SA du 16 octobre 2024, il a été décidé que cette somme maximale serait répartie à parts égales entre les membres du Conseil de surveillance en cas de présence effective lors des Conseils de surveillance.

Il a par ailleurs été décidé par le Conseil de Surveillance, à l'unanimité le 11 décembre 2019, que le Président a droit, en rémunération de ces fonctions, à une somme fixe annuelle.

B.1.3.3. Personnels salariés

Personnels salariés

A noter que ces informations concernent les cadres supérieurs (y compris les Directeurs), le réseau de commerciaux distribuant les offres GPM Assurances SA et plus généralement l'ensemble des personnels salariés du GIE GPM, GIE de moyens de Groupe Pasteur Mutualité, intervenant au service de GPM Assurances SA.

Les cadres supérieurs (y compris les Directeurs) ont une rémunération fixe à laquelle s'ajoute pour certains d'entre eux une rémunération variable qui ne peut aller au-delà de 25% de la rémunération dès lors que 100% des objectifs qui leur sont assignés sont remplis.

Les commerciaux bénéficient d'une rémunération fixe à laquelle s'ajoute une rémunération variable composée notamment d'un commissionnement sur la production nouvelle. La rémunération des autres membres du personnel est fixe.

Toutefois, certains salariés (activités de gestion de contrats d'assurance, téléphonie) bénéficient d'un complément de rémunération variable reposant sur des critères de productivité (nombre de dossiers ou d'appels téléphoniques traités etc.), dit « prime challenge ».

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Conseil de surveillance, réuni en séance le 11 décembre 2024, a procédé au réexamen de la politique d'honorabilité et de compétences de la société GPM Assurances SA. Cette politique vise à décrire les processus mis en œuvre par GPM Assurances SA pour s'assurer que les personnes qui contrôlent ou qui dirigent opérationnellement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés ou des fonctions de direction, disposent de l'honorabilité et des compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

B.2.1. Description des exigences spécifiques appliquées aux personnes visées à l'article 294.2 du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014

GPM Assurances fait siennes les dispositions précisées au 1.32 des orientations relatives au système de gouvernance (Cf EIOPA-CP-13/08 FR).

Elles imposent en application de l'article 42 de la directive Solvabilité II, que le savoir collectif, la compétence et l'expérience de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle incluent au minimum :

- la connaissance du marché de l'assurance et les marchés financiers ;
- la stratégie d'entreprise et son modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- le cadre et les exigences réglementaires.

Pour autant, la profondeur de ce savoir collectif est proportionnée aux missions et responsabilités effectives du Directoire, d'une part, et du Conseil de surveillance, d'autre part.

B.2.2. Description du processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et de l'honorabilité des personnes des personnes visées à l'article 294.2 du Règlement délégué

Conformément à l'article L. 322-2 du code des assurances, les personnes qui directement ou indirectement administrent ou dirigent ou sont responsables de fonctions clés au sein d'une société anonyme d'assurance ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix ans précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés aux 1, 2 et 3° dudit article.

La compétence individuelle des membres du Directoire s'apprécie dans leur contribution personnelle à la collégialité du Directoire.

Lors des futures nominations, les compétences individuelles des membres du Conseil de surveillance seront appréciées au regard d'un curriculum vitae fourni par les candidats aux fonctions de membres du Conseil de surveillance et de leurs expériences appréciées au regard de leurs parcours professionnels ou électifs.

Le dispositif de formation mis en œuvre pour les membres du Conseil de surveillance pendant la durée de leurs mandats devra notamment comprendre les thématiques suivantes :

- le marché de l'assurance et le marché financier ;
- la stratégie de la société d'assurance et de son modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- l'exigence législative et réglementaire applicables à la société.

B.3. Système de gestion des risques

B.3.0. Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques repose sur la gouvernance des risques, la gestion opérationnelle des risques et le processus ORSA.

La fonction Gestion des risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle se base pour ce faire sur :

- les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques ;
- ses propres travaux notamment dans le cadre de l'ORSA ;
- quatre comités qui ont pour objectif de coordonner de manière transversale les différents intervenants en apportant de l'information, un suivi des travaux en cours et l'arbitrage nécessaire pour la bonne mise en œuvre opérationnelle.

B.3.1. L'organisation du système de gestion des risques

Les instances dirigeantes (Directoire, Conseil de surveillance, Comité d'audit et des risques), les fonctions clés et les acteurs opérationnels sont les acteurs du système de gestion des risques. Leurs rôles et responsabilités sont définis ci-après.

B.3.1.1. Les instances dirigeantes

B.3.1.1.1. Le Directoire

Il détermine les orientations relatives à l'activité de GPM Assurances SA. A ce titre, il définit et suit la mise en œuvre des principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Il a pour mission de s'assurer que les prises de risque sont réalisées conformément aux principes décrits dans la politique de gestion des risques et de la politique ORSA.

B.3.1.1.2. Le Conseil de surveillance

Il contrôle la gestion de GPM Assurances SA par le Directoire. A ce titre, il a pour mission de modifier et valider les politiques écrites et les principes décrits dans celles-ci notamment sur l'appétence ainsi que les travaux de l'ORSA.

Au 31 décembre 2024, le système de contrôle de GPM Assurances SA s'appuie sur la formalisation, la mise en œuvre et le respect de dix-huit politiques écrites :

- Politique de contrôle interne ;
- Politique de gestion du risque de souscription et de provisionnement ;
- Politique d'honorabilité et de compétences ;
- Politique d'audit interne ;

- Politique de conformité ;
- Politique de valorisation actif/passif ;
- Politique de reporting et de communication vers le public ;
- Politique de continuité d'activité ;
- Politique de gestion des fonds propres et d'adéquation du capital ;
- Politique de gestion actif passif ;
- Politique de gestion du risque opérationnel ;
- Politique de rémunération ;
- Politique de sous-traitance ;
- Politique de gestion des risques ;
- Politique gestion du risque d'investissement et de liquidité ;
- Politique ORSA ;
- Politique d'atténuation du risque ;
- Politique de la mesure de correction pour volatilité.

Il porte la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques, en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance générale au risque de l'entreprise en approuvant les stratégies et politiques principales de gestion des risques. Il doit à ce titre approuver les politiques écrites de l'organisme, son rapport d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou ORSA), ou encore le cas échéant, le dossier de candidature à un modèle interne.

B.3.1.1.3. Le Comité d'audit et des risques

Conformément à l'article L. 821-68 du code de commerce, le Conseil de surveillance du 11 décembre 2024 a délégué au Comité d'audit et des risques d'AGMF Prévoyance l'exercice des missions prévues par l'article L. 821-67 du code de commerce, pour le compte de GPM Assurances SA.

En préparation des Conseils de surveillance, le Comité d'audit et des risques est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière et le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- de la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission ;
- d'approuver, pour les entités d'intérêt public, la fourniture des services mentionnés à l'article L. 821-30 du code de commerce ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- des risques.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation de l'Assemblée générale. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé. Il rend compte régulièrement au Conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Il prépare les travaux du conseil dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels ou de l'examen des comptes semestriels.

B.3.1.2. Intervention des fonctions clés dans la gestion des risques

Chaque fonction clé est assurée par une personne physique disposant de la compétence et de l'honorabilité nécessaire pour remplir sa mission.

Les responsables des fonctions clés sont nommés par le Directoire et sont au nombre de quatre :

Vérification de la Conformité, Fonction Actuariat, Audit Interne et Gestion des Risques.

Les fonctions clés partagent les principes communs suivants :

- elles reportent au Directoire via un accès direct et ont pour obligation de remonter tout problème majeur ;
- elles disposent d'une autorité suffisante ainsi que des ressources et expertises adéquates pour exercer leur mission ;
- elles bénéficient du niveau approprié de formation, de qualification et d'expérience vis-à-vis du poste et ont fait l'objet des procédures de vérification relatives à leur honorabilité.

B.3.1.3. Les acteurs opérationnels

L'ensemble des collaborateurs participant au système de gestion des risques doivent :

- se conformer aux politiques écrites et respecter les procédures de travail formalisées et, notamment concernant l'ORSA, respecter les délais de transmission des informations qui y sont mentionnés ;
- signaler les incidents ;
- s'assurer de la qualité des données utilisées et produites.

Les responsables opérationnels assurent la mise en place de systèmes de mesure, de surveillance et de gestion des risques relevant de leur domaine de compétence. Ils ont un rôle incontournable dans l'identification des risques inhérents à leur activité, la maintenance de la cartographie des risques et le déploiement de contrôles destinés à mesurer les opérations. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance régulière de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

B.4. Processus d'évaluation interne des risques

B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA

B.4.1.1. Généralités

L'ORSA, processus de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité nommé EIRS en français, est lié à la stratégie de gestion des risques de la structure assurantielle et représente une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Il correspond à un ensemble de processus qui traduisent la capacité à identifier, mesurer et gérer les éléments susceptibles de modifier la solvabilité et d'impacter la situation financière.

Les principaux objectifs de l'ORSA sont :

- de s'assurer de la cohérence entre les montants de provisions techniques et de SCR et le profil de risque propre de l'assureur ;
- de s'assurer du respect des exigences réglementaires de capitaux ;

- d'évaluer les risques émergents ;
- d'évaluer le besoin global de solvabilité de GPM Assurances SA ;
- d'évaluer et de planifier les besoins futurs de fonds propres en fonction des stress tests réalisés si le taux de couverture du SCR le nécessite.

Il en existe deux types :

- l'ORSA dit « régulier » à réaliser au moins une fois par an ;
- l'ORSA dit « exceptionnel » si le profil de risque de l'entreprise évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente. Cette étape est validée en amont par une analyse qualitative de risque ainsi qu'une première approximation quantitative de l'impact sur le taux de couverture si nécessaire.

L'exercice ORSA doit porter au moins sur les éléments suivants :

- l'évaluation du respect permanent des exigences de capital (SCR et MCR) et des exigences concernant les provisions techniques ;
- l'évaluation de la mesure selon laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis (SCR) ;
- l'évaluation du besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise.

B.4.1.2. Description du processus ORSA régulier

Dans le cadre d'un ORSA régulier, le processus s'effectue en plusieurs étapes partagées et commentées avec les directions métiers contributrices, le directoire et le Comité d'audit et des risques avant une présentation des travaux finaux au Conseil de surveillance.

Ensuite, chaque partie comprend des étapes correspondant à des actions effectuées selon un ordre chronologique : la cartographie et l'analyse des risques ; la détermination des hypothèses de projection ; la projection de la solvabilité et du besoin de solvabilité global de solvabilité et l'analyse de la solvabilité de la structure en s'appuyant sur quelques scénarii-stress pertinents.

Autant que l'environnement de la structure et la pertinence de scénario le permettent, les scénarii sur des risques déterminés les années précédentes sont réutilisés afin de permettre si nécessaire les comparaisons d'un exercice à l'autre.

Chaque scénario est présenté avec les hypothèses prises par rapport au scénario central, les objectifs, le détail des résultats et une comparaison par rapport au scénario central.

Une fois les résultats établis, présentés et validés, le rapport ORSA reprenant une synthèse de l'ensemble des travaux est finalisé et présenté en Conseil de surveillance.

B.4.1.3. Description du processus ORSA exceptionnel

GPM Assurances SA réalise un ORSA exceptionnel afin de fournir au Conseil de surveillance des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur les risques de l'entreprise.

GPM Assurances SA a défini les événements et le type de décisions stratégiques pouvant avoir un impact significatif sur la stratégie de l'organisme et nécessitant la réalisation d'un ORSA exceptionnel.

B.4.2. Besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise

Le Besoin Global de Solvabilité de GPM Assurances SA appelé Capital ORSA diffère de la formule standard sur le point suivant :

- l'intégration des dettes souveraines dans le risque de crédit.

De plus, le module « Risque opérationnel » évalué en fonction d'une approche interne s'est trouvé inférieur à la formule standard en 2024 et n'a pas nécessité d'incorporation dans le besoin en capital.

Ces éléments sont soit intégrés directement dans le Besoin Global de Solvabilité (BGS) si le risque n'est pas pris en compte dans la formule standard, soit comparés avec le résultat de la formule standard si le risque est déjà pris en compte. S'il apparaît une différence entre les deux évaluations, l'évaluation interne remplace l'évaluation réglementaire dans le Besoin Global de Solvabilité (BGS) si elle est supérieure.

B.5. Système de contrôle interne

Le Conseil de surveillance ayant défini les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque, le Directoire fixe les objectifs globaux de l'organisation et veille à ce que ceux-ci soient déclinés à tous niveaux au sein de l'organisation. A cette fin, une politique écrite de contrôle interne, revue annuellement et présentée aux instances, est formalisée afin de garantir une mise en œuvre cohérente du dispositif de contrôle interne dans les activités du Groupe conformément à la réglementation Solvabilité II.

Le Pôle Conformité et contrôle interne, rattaché au Directeur Général Adjoint en charge de la Conformité, veille à la mise en œuvre et à l'animation du système de contrôle interne. L'architecture générale du dispositif comprend trois niveaux de contrôle et de maîtrise des activités :

- le contrôle permanent de niveau 1, qui concerne tous les collaborateurs : ces contrôles sont intégrés au fonctionnement courant et réalisés par les opérationnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes ;
- le contrôle permanent de niveau 2, qui vise à vérifier l'existence et l'efficacité des contrôles de premier niveau, l'existence de procédures encadrant les activités et tenant compte des risques à maîtriser ; il émet des reportings et recommandations en vue d'améliorer le dispositif ;
- le contrôle périodique de niveau 3, qui se matérialise par des audits périodiques. L'audit interne évalue notamment le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Les conseils et recommandations formulés participent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Pôle Conformité et contrôle Interne dispose d'une cartographie des processus et d'une cartographie des risques opérationnels avec réalisation chaque année de travaux d'actualisation.

Ces données sont mises à jour de façon récurrente et un reporting est directement accessible de façon permanente au Directoire, aux fonctions clés et aux différents Directeurs et Responsables d'activités via l'application dédiée e-Front.

La politique écrite de conformité, elle aussi revue annuellement et présentée aux instances, a pour objectif de garantir une mise en œuvre cohérente des politiques de conformité au sein des entités assurantielles et de courtage.

La fonction clé de Vérification de la conformité propose la politique de conformité ainsi que ses ajustements dans le cadre de sa révision annuelle, veille à sa mise en œuvre et à sa déclinaison cohérente dans l'organisation. Elle met en place un plan de conformité qui détaille l'organisation mise en œuvre avec les acteurs de la filière Conformité pour remplir ses missions : évaluation de l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ; conseil au Directoire et au Conseil de surveillance sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance ; identification et évaluation du risque de non-conformité ; respect des échéances réglementaires.

B.6. Fonction d'audit interne

B.6.1. Principes généraux

Le cadre proposé par l'IFACI est le cadre de référence de l'audit interne pour le Groupe. Ce cadre est une traduction du référentiel de compétences de l'Audit Interne de l'IIA qui définit les compétences requises pour répondre aux exigences du Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne.

Conformément à l'article L.356-18 du Code des assurances, une fonction d'Audit Interne est en place au niveau d'AGMF Prévoyance, Maison Mère du groupe dont Groupe Pasteur Mutualité est le nom commercial, ses compétences s'étendant sur l'ensemble des entités assurantielles du Groupe. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des quatre fonctions clés mises en place, au 1er janvier 2016, par le Groupe en application de la directive Solvabilité II.

En fonction des besoins, certains audits peuvent être menés avec l'assistance d'experts externes à Groupe Pasteur Mutualité ; ces acteurs sont présentés au Comité d'audit et des risques qui en valide l'implication.

La fonction d'Audit Interne et les experts externes indépendants s'engagent à respecter le Code de déontologie de la Profession publié par l'IFACI.

L'Audit Interne s'organise pour travailler en synergie avec le Pôle Conformité et Contrôle Interne de la Direction de la Conformité, en particulier dans le cadre du suivi des missions d'Audit.

Une politique écrite d'audit interne est rédigée et actualisée annuellement par la fonction clé audit. Elle est ensuite soumise aux instances concernées pour être ensuite adoptée pour le Groupe, pour AGMF Prévoyance ainsi que pour les sociétés filiales GPM Assurances SA et Panacéa.

B.6.2. Charte d'audit interne

La charte d'Audit Interne détermine le cadre de la fonction d'Audit Interne au sein de Groupe, définit son mandat, ses pouvoirs et attributions ainsi que les règles et modalités de fonctionnement.

Elle est actualisée et adoptée par le Comité d'audit et des risques du Groupe en 2020

Cette charte respecte les principes imposés par cette politique de l'audit interne et a pour objectif de la détailler ; elle traite des points suivants :

- rappels sur les principes de l'Audit interne ;
- mentions relatives au plan d'audit annuel ;
- détails sur le déroulé d'une mission d'audit.

Cette charte rappelle notamment l'indépendance de l'audit interne ainsi que le respect du contradictoire.

B.7. Fonction actuarielle

En premier lieu, la fonction clé Actuariat fournit un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. Elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu aux sections 1 et 2 du chapitre II du présent titre et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L. 354-2 du code des assurances.

En deuxième lieu, la fonction clé Actuariat a pour objet de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions, de superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R. 351-13 du code des assurances et de comparer les meilleures estimations aux observations empiriques. Elle informe le Conseil de surveillance du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles. Les méthodes de calculs des différentes provisions sont restées inchangées.

En troisième lieu, la fonction clé Actuariat émet un avis à destination des instances sur le programme et la politique de réassurance de la Société.

Le responsable de la fonction clé Actuariat s'attache aux évolutions et corrections via la direction actuariat des anomalies ou insuffisances détectées dans les modélisations et calculs des provisions prudentielles. En lien avec les responsables fonction clé risques et qualité des données, il s'est agi d'introduire les ajustements suivants :

- inclusion dans le périmètre des entités de gestions déléguées,
- simplification de la comitologie en traitant les sujets du comité de gouvernance des données dans les ateliers de travail qualité des données dédiés à chaque direction métier,
- précision sur le rôle du propriétaire des données brutes, sur le vocabulaire « données », « métadonnées » et « type de données » utile pour le lignage.

B.8. Sous-traitance

B.8.1. Définition

La sous-traitance est le fait pour une entreprise de confier à une autre entreprise une partie des activités importantes ou critiques, au sens de l'article R.354-7-I du code des assurances, qu'elle exécuterait autrement elle-même.

B.8.2. Politique de sous-traitance

Conformément à la réglementation, GPM Assurances SA s'est dotée d'une politique écrite de sous-traitance qui s'applique à tous les contrats de GPM Assurances SA répondant à la définition de sous-traitance ci-dessus. Cette politique a été approuvée pour la première fois par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2015. Sa réactualisation est soumise chaque année au Conseil de Surveillance de GPMA Assurances SA.

B.8.3. Activités importantes ou critiques sous-traités

Au 31 décembre 2024, les activités et fonctions opérationnelle importantes ou critiques de GPM Assurances SA faisant l'objet d'une sous-traitance auprès de prestataires tous situés au sein de l'Union Européenne sont les suivantes :

- Mandat de gestion (Allianz Global Investors) ;
- Moteur de calculs actuariels (Forsides Pilier 1) ;
- Gestion des risques (Forsides Pilier 2) ;
- Data center (Chéops).

B.9. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

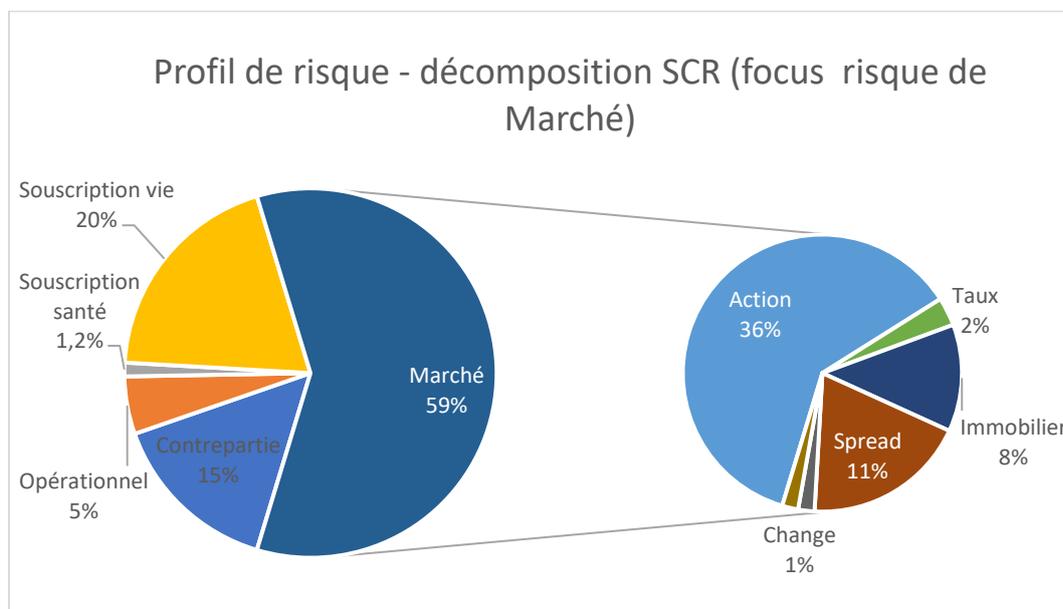
Conformément aux dispositions de l'article 294 partie 9 du règlement délégué n°2015-35, le système de gouvernance de GPM Assurances SA intervient en continu dans la gestion des risques de l'organisme. Les risques principaux identifiés conjointement par les services opérationnels et la gouvernance sont inventoriés dans la partie C du présent rapport. Le système de gouvernance est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques supportés

B.10. Autres informations

Non significatif.

C. Profil de risque

Le profil de risque de GPM Assurances SA, tel qu'évalué par la formule standard de calcul du SCR (avant prise en compte des effets de diversification et après intégration de la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques), est essentiellement constitué du risque de marché 59 %, du risque de souscription en vie 19 %, du risque opérationnel 5 %, du risque de contrepartie 15 % et marginalement du risque de souscription santé 1,20 %, comme illustré ci-après.



C.1. Risque de souscription

C.1.1. Nature du risque

C.1.1.1. Description de l'activité

GPM Assurances SA possède un agrément « mixte » et a développé une activité en matière de dommages corporels en complément de son activité vie, prépondérante.

C.1.1.1.1. Epargne – Retraite

➤ Fonds en euros

GPM Assurances SA commercialise les contrats d'épargne en euros suivants : Comptes, Bons, PEP, Multi-supports et Retraite Altiscore ainsi que des Plans d'épargne PEP.

➤ **Unités de Comptes**

GPM Assurances SA commercialise depuis la mi-2000 deux contrats d'assurance vie en unités de compte : Altiscore Actions (contrat d'assurance vie investi en actions, dit « DSK ») et Altiscore Multi-supports.

Depuis le 1^{er} octobre 2006, un contrat de retraite en unités de comptes comportant également un fonds en euros est ouvert à la commercialisation sous l'appellation « La retraite ALTISCORE Multi-supports ».

➤ **Rentes viagères Altiscore**

Les rentes viagères Altiscore sont issues de la liquidation des contrats Retraite Altiscore.

Conformément aux dispositions réglementaires, le montant de la rente est déterminé à partir de la table de mortalité et du taux technique en vigueur à la date de liquidation de la rente.

➤ **Contrats Repag**

Les rentes viagères immédiates et différées du contrat Repag gérées par la CNP jusqu'à fin 2008 ont été transférées à GPM Assurances SA à partir du 1^{er} janvier 2009.

Ce transfert fait suite à la conversion des contrats en points répondant au régime L. 441 en contrats de rente classique avec des garanties libellées en euros.

Une transformation de la provision technique spéciale du régime (provision globale concernant l'ensemble des adhérents) en provisions mathématiques individualisées par rente immédiate ou différée a été réalisée à la date d'effet du transfert.

Il n'y a plus de nouvelle adhésion et plus aucun versement de cotisation n'est prévu sur les contrats Repag.

➤ **Contrats d'épargne AGMF Epargne**

Les contrats AGMF Epargne assurés par la CNP jusqu'en 2009 ont été transférés à GPM Assurances SA à effet du 1^{er} janvier 2010.

Ces contrats sont des contrats d'épargne qui ont la particularité d'avoir des taux d'intérêts garantis fonction de la date de paiement des primes et non de la date d'effet du contrat ; il existe donc plusieurs générations de taux minimum garanti fonction de la date de versement des primes.

Ce produit est fermé à la commercialisation et il n'y a plus de nouvelles adhésions.

C.1.1.1.2. *Prévoyance individuelle et collective*

➤ **Vie entière – Capital obsèques**

Des contrats vie entière et capital obsèques ont été fermés à la commercialisation au 1^{er} août 2006 à la suite de la très faible production enregistrée. Le portefeuille est d'importance marginale au sein de GPM Assurances SA.

➤ **Dexia Prévoyance**

Des contrats couvrant des risques vie, accident, et maladie, de durée 1 an renouvelable, ont été commercialisés entre 2001 et 2005 par l'intermédiaire de Dexia Prévoyance (désormais « Collecteam ») qui réalise l'ensemble de la gestion administrative pour le compte de GPM Assurances SA. Ils ont été résiliés au 31 décembre 2005 et sont donc depuis en run-off.

GPM Assurances SA et ses réassureurs restent cependant engagés jusqu'au terme contractuel des prestations pour les sinistres antérieurs à la date de résiliation.

➤ **Pharmateam**

Couvre les prêts liés à l'achat d'officine et commercialise depuis 2002 des contrats d'assurance emprunteur couvrant les risques DC / PTIA et invalidité.

➤ **ADOHA**

Les risques couverts sont le décès/PTIA, rentes éducation, décès accidentelle, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité.

➤ **Prévoyance forfaitaire**

Produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA qui couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité.

➤ **GAV**

Garantie accident de la vie commercialisé et géré par GPM Assurances SA.

➤ **CIR-SENOIS**

Garantie de dommage corporel à destination des étudiants et internes en médecine, professions médicales ou paramédicales et qui les couvre du risque d'invalidité.

C.1.1.1.3. Santé Individuelle et collective

➤ **ASSOR**

Contrat collectif de santé fermé à la commercialisation depuis 2012, géré par le délégataire de gestion OWLIANCE et assuré par GPM Assurances SA.

➤ **Santé Hospi**

Contrat collectif de santé à destination des personnels hospitaliers, commercialisé et géré depuis 2020 par le délégataire de gestion CEGEDIM et assuré par GPM Assurances SA.

C.1.1.2. Caractéristiques du profil de risque

Les engagements d'assurance sur la branche vie sont à déroulement long et présentent une sensibilité importante du résultat à l'environnement financier. Ils peuvent générer les risques suivants :

- Risque de rachat ;
- Risque de financement des frais ;
- Risque d'engagement de taux ;
- Risque opérationnel sur l'épargne ;
- Risque technique relativement faible.

Les engagements d'assurance sur les garanties de prêts sont à déroulement long et peuvent générer les risques suivants :

- Risque de pointe ;
- Risque de mortalité ;
- Risque d'aléa moral.

C.1.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de souscription est réalisée via le SCR de souscription et ses sous-modules : vie, santé non-SLT, santé SLT et santé catastrophe.

Un risque de souscription vie prépondérant qui est lié aux composantes risques de longévité et risque de frais. Le risque de catastrophe santé est négligeable.

C.1.3. Plan de maîtrise et de suivi

Le niveau de la tarification des produits et offres d'assurance doit être suffisant pour couvrir l'ensemble des risques pris, le coût de capital généré, le niveau de solvabilité de GPM assurance et doit intégrer le business plan et ses projections.

Pour les produits dont une partie significative est cédée en réassurance, les modalités des accords de réassurance sont prises en compte pour évaluer le niveau de rentabilité, l'exigence de capital et le risque de contrepartie.

Les tarifs sont révisés annuellement en fonction de la sinistralité observée avec un suivi de leur évolution.

Le plan de réassurance fait partie intégrante du plan de maîtrise et de suivi du risque.

C.1.3.1. Prise en compte de la réassurance

La mise en place de la réassurance concerne la prévoyance ; la nature et le niveau de protection visés diffèrent pour la prévoyance individuelle et la prévoyance collective.

Les techniques de réassurance employées font appel classiquement à des couvertures obligatoires, proportionnelles (quote-part et excédent de plein) ou non (XS tête et XS par évènement).

Chaque année, dans le cadre des renouvellements des traités et de leurs tarifs, les sinistres des dernières années sont étudiés en collaboration avec les différents réassureurs.

C.1.3.2. Suivi et pilotage

Les risques épargne / retraite n'étant pas réassurés, ce sont les règles limitatives de souscription / versements mises en place permettant de réduire les risques associés à ce périmètre.

Sur les autres produits, le suivi annuel est réalisé dans le cadre des travaux de « suivi du portefeuille » et de l'arrêté des comptes sociaux. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille : évolution du nombre d'adhérents entre N et N-1 par garantie,
- le ratio sinistre à prime par garantie ;
- le résultat technique par garantie ;
- les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées : études boni/mali ;
- les analyses externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettent d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques.

Ces études de suivi permettent de piloter annuellement le portefeuille GPM Assurances et donnent lieu à des préconisations des évolutions tarifaires présentées au Directoire.

C.1.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Le risque de souscription est bien moindre que le risque marché sur GPM Assurances SA. Il est bien capté par la formule standard notamment sur le risque de longévité.

Deux scénarii ont toutefois été réalisés :

- Un scénario sans correction de l'ajustement de volatilité des taux permettant de visualiser la sensibilité du taux de couverture en l'absence de cet ajustement.
- Un scénario redouté collecte dont l'objectif est de mesurer la variation du taux de couverture en l'absence de réalisation des objectifs de collecte prévus sur la période 2024-2027.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Nature du risque

La politique de placement de GPM Assurances SA repose sur une gestion à long terme, visant à assurer la stabilité des investissements et la rentabilité financière, tout en tenant compte de la structure à long terme de ses passifs.

La gestion des actifs est organisée par canton, chacun répondant à des contraintes spécifiques de passif : Altiscore, Repag et Actif général. En conséquence, la gestion des risques est définie individuellement pour chaque canton afin de garantir une approche adaptée et cohérente.

GPM Assurances SA investit exclusivement dans des actifs et instruments dont les risques peuvent être identifiés, mesurés, suivis, gérés, contrôlés et déclarés de manière adéquate. Ces risques doivent également être pris en compte de façon appropriée dans l'évaluation du besoin global de solvabilité.

L'allocation et le suivi des actifs sont réalisés dans le respect du principe de la « personne prudente », tel qu'introduit à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE. Conformément à ce principe, tous les actifs détenus, en particulier ceux couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, doivent garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. De plus, leur localisation est choisie de manière à assurer leur disponibilité.

Les actifs couvrant les provisions techniques sont investis en adéquation avec la nature et la durée des engagements d'assurance et de réassurance. Ils sont gérés dans l'intérêt des preneurs et des bénéficiaires, en tenant compte des objectifs publiés.

Enfin, en cas de conflit d'intérêts, GPM Assurances SA et les entités en charge de la gestion du portefeuille d'actifs veillent à ce que les investissements soient réalisés dans le strict respect des intérêts des preneurs et bénéficiaires.

C.2.2. Evaluation du risque

L'évaluation des risques de marché est réalisée via le SCR de marché et ses sous-modules : taux, actions, immobilier, spread, change et concentration.

C.2.3. Plan de maîtrise et de suivi

L'allocation stratégique des actifs, réalisée annuellement, joue un rôle fondamental dans l'alignement des portefeuilles sur les objectifs à long terme et les conditions de marché. Cette démarche permet de diversifier les investissements de manière optimale, en tenant compte des contraintes du plan stratégique et les contraintes réglementaires.

Pour une gestion efficace des risques, des outils comme le Value at Risk (VaR) peuvent être utilisés pour quantifier les pertes potentielles sur un horizon spécifique avec un certain degré de confiance, tandis que des stress tests permettent d'analyser des scénarios extrêmes pour tester la résilience du portefeuille.

De plus, l'analyse systématique de la duration garantit une adéquation entre les actifs détenus et les engagements.

Par ailleurs, les limites sont définies par catégorie d'actifs, limitant ainsi l'exposition par poche. Le portefeuille fait également l'objet d'un suivi actif avec des rééquilibrages réguliers afin d'ajuster les allocations.

Ces orientations stratégiques sont discutées lors de réunions mensuelles du comité d'investissement, ainsi que lors de comités trimestriels avec les gérants. Ce comité regroupe la direction financière, l'actuariat, et les risques, qui participent en tant que membres votants.

Cette gouvernance rigoureuse garantit que les pratiques d'investissement restent conformes aux exigences réglementaires et favorise une gestion proactive et efficace des risques de marché.

C.2.3.1. Concentrations du risque de marché

Le portefeuille comporte un grand nombre de lignes permettant ainsi une meilleure diversification.

Des limites maximales par émetteur sont définies dans les mandats.

La souscription des OPCVM est réalisée de façon à diversifier les différents secteurs (limite fixée par OPCVM à 5%).

Les titres (excepté l'immobilier et les titres non cotés) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les limites sont définies de façon à avoir une diversification suffisante. Cette diversification d'actifs, sectorielle, géographique permet de ne pas concentrer les risques et de limiter le risque par émetteur.

Des lignes sont arbitrées régulièrement afin de s'assurer de la liquidité sur les marchés.

C.2.3.2. Risque de Crédit

La Directive 2009/138/CE Solvabilité II prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la « *sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads ») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque* ».

L'évaluation du risque de crédit est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché dont la valorisation est de 8 077 k€ à fin 2024.

Le portefeuille est majoritairement noté « *investment grade* ». Les limites sont définies dans le mandat et dans l'allocation stratégique.

Les indicateurs opérationnels associés à ce risque sont :

- l'exposition en valeur de marché aux produits de taux (obligations et produits structurés) ;
- la duration moyenne de l'ensemble des produits de taux.

C.2.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

L'ORSA permet de réaliser cinq tests de résistance à différents chocs sur le portefeuille d'actifs :

- Un scénario redouté action avec une chute du marché des actions ;
- Un scénario redouté spread face à un choc de crédit à la hausse ;
- Un scénario combinant les deux scénarii réalisés précédemment afin de réaliser un double stress financier ;
- Un scénario matérialisant un possible changement de réglementation sur le risque de spread avec une augmentation du périmètre d'exposition des obligations ;
- Un scénario de résistance montrant la sensibilité du scénario central face à un ou plusieurs phénomènes (marché et/ ou technique). Il est défini comme un scénario où l'appétence sur le ratio de couverture serait atteinte en 2024 et nécessiterait des futures décisions de gestion.

C.3. Risque de contrepartie

C.3.1. Nature du risque

La Directive 2009/138/CE Solvabilité II prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la « *sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads ») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque* ».

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit.

L'évaluation du risque de crédit relatif aux placements financiers est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché. L'analyse de ce risque est présentée en section C.2.

L'exposition au risque de contrepartie de GPM Assurances SA est de deux types :

- l'exposition de type 1 dite « notée » : elle est liée aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque (compte courant et actif transparisé) ;

- l'exposition de type 2 dites « non notée » : elle est liée essentiellement aux créances. On distingue les créances de plus de trois mois et les créances de moins de trois mois.

C.3.2. Evaluation du risque

Le risque de contrepartie s'évalue par l'agrégation des types 1 et 2 :

- le « type 1 » intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque prend en compte dans son calcul du risque les éléments suivants :
 - o les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
 - o les *Best Estimates* cédés ;
 - o l'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
 - o les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
 - o les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
- le « type 2 » prend en compte dans son calcul du risque le montant des créances en distinguant les créances de plus et celles de moins de 3 mois. Il intègre les éléments suivants :
 - o les créances nées d'opérations diverses ;
 - o les créances d'impôts et taxes.

C.3.3. Plan de maîtrise et de suivi

Afin d'atténuer les risques, le plan de réassurance de GPM Assurances SA répond aux objectifs suivants :

- lisser, céder un risque peu mutualisé afin de diminuer la volatilité du résultat,
- diminuer le besoin en capital,
- céder un risque peu maîtrisé,
- acheter une expertise au réassureur,
- renforcer des liens avec un réassureur

GPM Assurances SA définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs. Le plan de réassurance privilégie dans la mesure du possible les partenaires historiques de Groupe Pasteur Mutualité.

Le placement d'une partie du programme auprès d'un nouveau réassureur fera l'objet d'une discussion entre le Directeur de l'actuariat et le Directoire.

Ce nouveau réassureur sera sélectionné selon sa maîtrise technique du risque, sa notation financière (A- minimum), sa part de marché sur le marché français, sa capacité en matière d'assistance technique et son organisation administrative (cela garantissant une réactivité et un service de proximité).

Le risque de défaut des réassureurs est limité également à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

C.3.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Le risque de contrepartie n'a pas fait l'objet de stress test prospectif pour l'année 2024.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Nature du risque

Le risque de liquidité, est le risque de ne pas pouvoir réaliser les investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Ce risque concerne les placements qui sont très difficiles à liquider et donc à vendre rapidement et est élevé si les conditions de marché se dégradent. Ce risque dépend fortement de la typologie du passif. L'activité d'épargne est exposée au risque de liquidité du fait de l'option de rachat qu'offre la plupart des produits d'épargne en fonds euros.

C.4.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de liquidité s'effectue en deux temps.

Une première analyse de l'état de liquidité permet de statuer sur un éventuel besoin de liquidité.

Si tel est le cas, une seconde analyse permettra d'affiner les conclusions tirées de l'état de liquidité et de prendre en compte d'autres scénarios de stress pour estimer les flux entrants et sortants (avec prise en compte éventuelle des affaires nouvelles, nouvelles hypothèses de projections des taux de rachats et des taux d'évolution de l'actif).

Le risque de liquidité est suivi au travers :

- le suivi des différentes natures d'asymétrie entre actifs et passifs, les flux et la durée ;
- le suivi du risque de taux avec un stress-test à la hausse ;
- les travaux sur la liquidité des placements.

La majorité des risques assurés correspondent à du risque vie.

C.4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures calculé conformément à l'article 260, paragraphe 2 du Règlement Délégué (solvabilité II) se monte à 4 172 k€ sur la partie vie et est nul sur la partie non-vie.

C.4.4. Plan de maîtrise et de suivi

Les titres (excepté l'immobilier et les titres non cotés) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les titres vifs et les OPCVM sont cotés sur un marché réglementé avec une liquidité quotidienne. Des achats/ventes sont réalisés régulièrement afin de piloter le rendement et de vérifier la liquidité.

Le mandataire effectue des stress-tests sur l'ensemble des titres du portefeuille géré.

GPMA maintient un niveau de liquidité défini dans son allocation d'actifs afin de garantir la disponibilité des fonds nécessaires au règlement des sinistres. Par ailleurs, les investissements sont exclusivement orientés vers des actifs liquides, assurant ainsi une gestion agile et sécurisée des engagements financiers

C.4.5. Tests de sensibilité avec vision prospective

Outre le scénario redouté inflation avec la loi de rachat maximum qui teste aussi un besoin de liquidité et présenté au niveau des risques techniques, la liquidité peut être appréhendée par un choc de taux à la baisse.

L'ORSA permet de réaliser un test de résistance à la baisse des taux.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Nature du risque

Les données concernant la cartographie des processus et la cartographie des risques opérationnels sont recensées dans l'application dédiée e-Front :

- identification des risques opérationnels ;
- évaluation des impacts (financier, de réputation et de conformité) et occurrences ;
- décisions de traitement des risques et description des dispositifs de maîtrise des risques (DMR) mis en œuvre aux fins de réduire la criticité du risque ;
- identification des procédures et contrôles mis en œuvre au niveau 1 et au niveau 2.

C.5.2. Evaluation du risque

Aux fins d'évaluer la criticité du risque, il est mis en place un référentiel unique d'évaluation : les deux paramètres principaux de la criticité sont la probabilité ou fréquence d'apparition et la gravité, cette dernière incluant l'évaluation des divers impacts d'un risque sur l'activité ou l'organisation.

La fréquence de survenance du risque permet d'évaluer notre exposition aux risques :

- soit par une approche par nombre d'occurrences ;
- soit par la probabilité d'être exposé à un risque sur une période donnée.

Ces évaluations sont conduites principalement empiriquement ou à dire d'experts avec le support de ces référentiels. Les contrôles de second niveau ainsi que les résultats des audits internes conduits viennent objectiver si nécessaire l'identification et/ou l'évaluation desdits risques opérationnels.

L'évaluation globale du risque opérationnel est réalisée via le module du SCR risque opérationnel de la formule standard dont la valorisation est de 3 212 k€ à fin 2024.

L'évaluation ORSA se base sur la matrice des risques relative aux impacts financiers. Pour chaque couple probabilité d'occurrence - impact financier, le nombre d'incidents est modélisé par une loi de Poisson de paramètre "nombre moyen d'incidents observé dans l'année", le coût moyen restant déterministe. Une distribution du coût total des incidents opérationnels est réalisée par la méthode de Monte-Carlo, permettant d'en déduire la TVaR à 99,5%. Le besoin en capital correspond alors à la différence entre ce montant et le coût moyen observé.

Cette méthode pourra être affinée, la modélisation du risque opérationnel restant un exercice difficile, mais permet néanmoins une évaluation propre du risque opérationnel de GPM Assurances SA et le suivi de cet indicateur.

C.5.3. Plan de maîtrise et de suivi

L'appétence au risque est le niveau de risque qu'une organisation est prête à accepter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. La formulation du cadre d'appétence au risque peut se décliner sous

différentes dimensions. En l'occurrence, la métrique utilisée pour surveiller la volatilité du risque opérationnel est décrite dans la politique ORSA et pilotée par la fonction gestion des risques qui propose le cadre d'appétence aux risques au Directoire et au Conseil de surveillance.

Le niveau d'appétence aux risques opérationnels étant fixé, il est communiqué par la fonction gestion des risques au Pôle conformité et contrôle interne qui procède à l'actualisation des indicateurs de surveillance des risques opérationnels par le biais de trois matrices de criticité aux risques qui fixent les limites de tolérance aux risques opérationnels.

L'appétence au risque de GPM Assurances SA est déterminée en référence au taux de couverture du SCR en fonction des fonds propres et répond à un double objectif :

- veiller à ce que cette appétence aux risques accompagne l'ambition et ne soit pas un frein excessif dans la stratégie ;

trouver une fixation du seuil minima qui ne nécessite pas une actualisation annuelle de la méthode.

Pour déterminer ce seuil minimum, la détermination de l'appétence se base sur le dernier ratio projeté dans le cadre de l'ORSA afin d'intégrer l'ensemble des éléments les plus récents.

C.5.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Le risque opérationnel n'est pas considéré comme un risque majeur et n'a pas fait l'objet de stress test prospectif pour l'année 2024.

C.6. Autres risques importants

Afin de mesurer l'impact dans un contexte inflationniste, un scénario redouté inflation est réalisé sur la période de projection. Ce dernier consiste en un choc macroéconomique à partir de 2024.

C.7. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est à apporter.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Les bilans 2023 et 2024 de GPM Assurances SA, sous les référentiels Solvabilité I et Solvabilité II, sont présentés ci-après en grandes masses.

En k€	Solvabilité II Inventaire 2024	Solvabilité II Inventaire 2023	Solvabilité I Inventaire 2024	Solvabilité I Inventaire 2023
Actifs				
Placements	816 207	839 634	756 882	818 266
<i>Actions</i>	72 123	74 672	14 925	16 005
<i>Obligations</i>	514 991	557 831	562 348	608 050
<i>Fonds de placements</i>	197 517	169 833	187 413	161 937
<i>Immobilier</i>	24 825	30 627	25 603	25 603
<i>Autres</i>	6 752	6 606	6 752	6 606
Placements UC	82 828	86 800	78 109	86 800
Part des réassureurs dans les PT	1 077	1 392	1 321	1 429
Trésorerie	10 093	14 783	14 811	14 783
Impôts différés actifs	-	0	-	0
Autres actifs	4 989	8 071	9 840	8 071
Total	915 194	950 681	905 400	929 350
Passif				
Provisions techniques vie	684 816	714 846	687 871	719 168
<i>Meilleure estimation</i>	669 429	702 540	-	-
<i>Marge pour risques</i>	15 387	12 306	-	-
Provisions techniques UC	80 421	83 874	82 828	86 976
<i>Meilleure estimation</i>	78 705	82 497	-	-
<i>Marge pour risques</i>	1 716	1 377	-	-
Provisions techniques santé-SLT	2 778	3 369	3 244	3 428
<i>Meilleure estimation</i>	2 719	3 314	-	-
<i>Marge pour risques</i>	59	55	-	-
Provisions techniques santé non-SLT	1 898	1 432	2 273	1 609
<i>Meilleure estimation</i>	1 858	1 408	-	-
<i>Marge pour risques</i>	41	24	-	-
Impôts différés passifs	0	0	0	0
Autres passifs	16 042	17 369	16 791	17 746
Total	785 955	820 889	802 085	828 926
Actif net (fonds propres)	129 239	129 792	103 315	100 424

L'immobilier papier, les fonds non-côtés et les fonds monétaires sont classés dans le poste fonds de placement.

D.1. Actifs

D.1.1. État des actifs

L'écart entre le bilan Solvabilité II et les comptes sociaux correspond aux plus ou moins-values latentes.

En Solvabilité II, les obligations sont évaluées à leur valeur de marché, coupons courus inclus, sur des marchés réglementés et liquides, avec un contrôle périodique en lien avec le dépositaire et sur la base des valeurs communiquées par le mandataire.

Dans les comptes sociaux, elles sont évaluées à leur valeur nette comptable.

Les obligations convertibles et les actions sont issues de la transparence des fonds OPCVM, dont les valeurs liquidatives sont cotées quotidiennement. Tous les fonds ont été transparisés.

Dans les comptes sociaux, leur évaluation repose sur la valeur d'acquisition, sans prise en compte d'éventuelles dépréciations.

GPM détient des fonds non cotés (immobilier, dette non cotée et private equity), La valorisation repose sur la juste valeur des actifs sous-jacents, intégrant les fluctuations du marché immobilier et financier. Elle est réalisée trimestriellement et figure dans un rapport trimestriel, où chaque sous-jacent est valorisé individuellement. L'ensemble du rapport est ensuite validé par un commissaire aux comptes.

D.1.2. Méthodologie et hypothèses de projections

Les titres étant cotés sur des marchés réglementés GPM Assurances SA ne pratique pas de valorisations basées sur des hypothèses.

D.1.3. Impôts différés

Montant des impôts différés passifs est : 0 k€.

Il n'a pas été considéré d'impôts différés actif.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Référentiel retenu

Selon la norme Solvabilité II, les provisions techniques sont constituées de la meilleure estimation ("*best estimate*") et de la marge de risque.

Le calcul du *best estimate* consiste à retenir la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs (primes, prestations et frais) actualisés selon la courbe des taux sans risque. Le *best estimate* est calculé brut et net de cession.

Il est ventilé entre les engagements contractuels au taux minimum garanti (TMG) et ceux résultant de la participation aux bénéfices future. Dans la terminologie Solvabilité II, les premiers sont appelés "*best estimate garanti*" (ou BEG) et les seconds, participation aux bénéfices future discrétionnaire (ou FDB).

La FDB intervient dans le calcul de la marge de solvabilité (SCR). Elle correspond au montant maximum de pertes qui pourraient être imputées à la participation des assurés en cas de scénario de choc.

Pour les besoins de la modélisation, le portefeuille de GPMA a été segmenté en canton pour prendre en compte toutes les différentes clauses contractuelles de taux minimum garanti et de participation aux bénéfices.

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés sur la base des données du portefeuille de contrats en tenant compte d'hypothèses attachées aux dispositions contractuelles actuelles, aux données historiques, aux données de marché et aux politiques définies par l'entreprise dans le cadre de sa stratégie de développement.

GPM Assurances SA s'est conformée aux indications fournies par l'ACPR : elle a utilisé la courbe des taux publiée par l'EIOPA en janvier pour l'exercice inventorié.

Parmi les mesures optionnelles ou transitoires, GPM Assurances SA a choisi de retenir l'application du « *volatility adjustment* ».

La méthode de valorisation reste inchangée entre les comptes sociaux et solvabilité II.

D.2.2. Inventaire des provisions techniques

En vision Solvabilité II, le passif de GPM Assurances SA est décomposé des 6 lignes d'activité (LoB) présentées ci-après, en synthèse.

31/12/ 2024 (en k€)	PT S2 brut réassurance	Best estimate (BE)	BE cédé	Marge pour risque
Lob 1 : frais médicaux	612	599	0	13
Lob 2 : protection du revenu	1 286	1 258	101	27
Lob 29 & 33 : santé SLT	2 778	2 719	938	59
Lob 30 : vie avec PB	684 435	669 056	0	15 379
Lob 31 : unités de compte	80 421	78 705	0	1 716
Lob 32 : autre assurance vie	381	373	38	9
Total	769 913	752 710	1 077	17 203

Les provisions techniques relatives à ces différentes garanties ont été évaluées selon des méthodologies différentes en cohérence avec leurs natures de risque :

- épargne-retraite avec PB (Contrats individuels) : approche stochastique à l'aide d'un modèle actif-passif ;
- autres produits : approche déterministe.

Aucune provision S1 n'est conservée sous Solvabilité II.

D.2.3. Définition de la frontière des contrats

Les frontières de contrats considérées par GPM Assurances SA sont les suivantes :

- pour les contrats d'assurance vie épargne retraite ayant une fiscalité Madelin : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs avec une estimation prudente des primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
 - pour les autres contrats d'assurance vie épargne retraite : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs sans prendre en compte les primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
 - pour les contrats d'assurance vie entière et capital obsèques : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
 - pour les contrats d'assurance de prêts Pharmateam : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les contrats d'assurance vie Dexia, Adoha, prévoyance forfaitaire : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des sinistres constatés au 31 décembre de l'année ;
- pour les contrats d'assurance non-vie Dexia, Assor, GAV, CIR, Adoha, prévoyance forfaitaire, Santé Hospi : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours ou renouvelés au 31 décembre de l'année.

D.2.4. Méthodes de calcul des provisions techniques Solvabilité II

D.2.4.1. Meilleure évaluation

Une modélisation actif-passif en stochastique pour prise en compte des coûts d'options et garanties a été utilisée sur le périmètre des contrats Altiscore, Repag et AGMF Epargne. Les calculs prennent en compte :

- les flux futurs (primes, sinistres et frais) ;
- les produits financiers ;
- la participation aux bénéfices ;
- la provision pour participation aux bénéfices constituée au 31 décembre ;
- les revalorisations futures.

Les autres périmètres sont modélisés suivant des lois d'expérience ou réglementaire. Les périmètres les moins significatifs sont projetés suivant des approches simplifiées.

Le tableau ci-après récapitule le montant des « *Best estimates* » bruts de la FDB (« *Future Discretionary Benefit* ») de GPM Assurances SA.

En k€	BE vie	BE santé SLT	BE santé non-SLT	Total
Montant brut de réassurance 2023	785 037	3 314	1 408	789 759
Montant brut de réassurance 2024	748 133	2 719	1 858	752 710
Variation	-4,70 %	-17,96 %	31,91 %	-4,69 %
Montant cédé 2023	249	1 074	69	1 392
Montant cédé 2024	38	938	101	1 077
Variation	-84,76 %	-12,64 %	45,58 %	-22,62 %

D.2.4.2. Impact de la correction pour volatilité (VA)

Le tableau suivant quantifie la non prise en compte de la « *volatility adjustment* » dans le calcul de la meilleure estimation des engagements au 31/12/2024.

En k€	BE avec VA	BE sans VA	Variation
BE vie	748 133	754 510	0,85%
BE santé similaire à la vie	2 719	2 763	-0,54%
BE santé similaire à la non-vie	1 858	1 863	-1,87%
Total	752 710	759 136	0,84%

L'utilisation de la « *volatility adjustment* » appliqué au SCR aboutit à un impact de +29,0% sur le ratio de couverture et impacte le SCR de -6 382 k€.

D.2.4.3. Marge de risque

La méthode de calcul retenue pour la marge de risque est l'approche fondée sur la duration des engagements (simplification n°4 des spécifications techniques du 30 avril 2014).

La formule correspondante est la suivante :

$$Risk_Margin_Globale = CoC * RM_Duration * \frac{SCR_hors_Market}{1 + r_1}$$

Où :

- Coc : taux du coût du capital ;
- RM_Duration : duration modifiée ;
- SCR_hors_Market : SCR sans prise en compte du SCR Marché et de l'ajustement dû aux impôts différés ;
- r1: le taux de maturité 1 an, issu de la courbe des taux sans risque.

Ainsi, la marge de risque de GPM Assurances SA s'élève à 17 203 k€ à l'inventaire 2024, contre 13 852 k€ à l'inventaire 2023, soit une hausse de 24,20%. Cette hausse s'explique principalement par celle du SCR de contrepartie (+7,2M€ vs 2023).

D.2.5. Niveau d'incertitudes

Sur l'épargne/retraite, qui constitue la majeure partie du portefeuille, les principales sources d'incertitude reposent sur les hypothèses et sur la méthode.

➤ Incertitudes liées aux hypothèses :

- la loi de rachat conjoncturel, qui est difficile à calibrer compte tenu du manque de données. GPM assurances SA a retenu la borne inférieure de la fonction proposée par l'ACPR : le choix de la « borne inférieure » vise à traduire le caractère peu « volatile » des assurés ;
- une nouvelle loi de rachat structurel est retenue, cette dernière est calibrée sur la base de l'historique observé ;
- backtesting et définition de la règle de PB : le taux cible n correspond au maximum entre :
 - taux cible n-1 – 0,2% ;
 - minimum entre (taux 10 ans – taux de chargements ; taux cible n-1 + 0,2%) ;
 - TMG

Cela implique que le taux cible ne peut pas augmenter ou diminuer de manière symétrique de plus de 0,2% par rapport au taux cible n-1 et qu'il dépend de la conjoncture économique et plus particulièrement du taux 10 ans.

- la politique d'allocation stratégique modélisée consiste en un rebalancement des actifs pour atteindre l'allocation initiale. Elle devra être confrontée avec la politique d'allocation stratégique effectivement appliquée.

➤ Incertitude liée à la méthode

La séparation des comptes de PB entre Altiscore épargne (Altiscore 1 et 2) et Altiscore rentes (Altiscore 3) n'est pas gérée dans le modèle. En effet, dans la pratique, les actifs en face d'Altiscore ne sont pas séparés entre épargne et rentes. Ce point de modélisation demanderait de lourds développements non effectués à date afin de dupliquer le canton existant en 2 cantons.

D.3. Autres passifs

Pour chaque catégorie importante des autres passifs, les valeurs Solvabilité II sont les suivantes au 31/12/2024, la valorisation dans les comptes sociaux étant identique :

- Dettes nées d'opérations d'assurance : 10 685 k€ ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance : 736 k€ ;
- Autres dettes : 4 021 k€ ;
- Autres passifs : k€ ;

TOTAL : 15 443 k€

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

GPM Assurances SA n'utilise pas de méthode de valorisation alternative.

D.5. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à signaler.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Fonds propres actuels

Les fonds propres sociaux sont au 31/12/2024 de 103 315 k€. Les fonds propres SII de niveau 1 non restreint s'établissent à 129 239 k€, contre 129 792 k€ à l'inventaire 2023. La prise en compte de l'impact de l'arrêté PPE du 28/12/2019 est maintenu.

L'étude du passage des fonds propres comptables aux fonds propres économiques montre un écart de normes sur l'évaluation des actifs financiers (à la hausse) plus important que sur les provisions techniques (à la hausse également), comme illustré ci-après.

En k€	Solvabilité II	Comptes sociaux	Variation	Variation en % des comptes sociaux
Actifs financiers	899 035	882 762	16 273	1,84%
Provisions cédées	1 077	1 321	- 244	-18,47%
Provision techniques	- 769 913	- 776 429	6 516	-0,84%
Impôts différés	-	-	-	0,00%
Autres actifs	15 082	21 317	- 6 235	-29,25%
Autres passif	- 16 042	- 25 656	9 614	-37,47%
Fonds propres	129 239	103 315	25 924	25,09%

L'évolution des fonds propres S2 entre 2023 et 2024 est présentée ci-dessous :

En k€	Fonds propres S2 2024	Fonds propres S2 2023	Variation	Variation en %
Actifs financiers	899 035	926 434	-27 400	-3 %
Provisions cédés	1 077	1 392	-315	-23 %
Provisions techniques	-769 913	-803 521	33 608	4 %
Impôts différés	0	0	0	0 %
Autres actifs	15 082	22 854	-7 773	-34 %
Autres passifs	-16 042	-17 369	1 326	8 %
Fonds propres	129 239	129 792	-553	0 %

Avec les hypothèses retenues, les fonds propres économiques avant impôts (NAV) hors fonds excédentaires au titre de l'arrêté PPE du 28/12/2019 sont égaux à 110 862 k€ donc supérieurs à l'actif net comptable (95 817 k€) – voir état s.02.01.01.

Le montant d'impôt différé est alors estimé par application du taux d'imposition :

$$\text{Passif d'impôts différés} = 0 \text{ k€}$$

Les fonds propres comptables ont une structure simple : ils sont composés du capital social de 55 556 k€, de primes d'émission de 1 588 k€, du report à nouveau, du résultat de l'exercice ainsi que d'un poste "autres réserves" comprenant la réserve de capitalisation (20 125 k€) et d'un poste autre réserve.

En norme Solvabilité II, tous ces éléments constituent des fonds propres de niveau 1 car immédiatement disponibles et affectables en priorité à l'indemnisation des assurés dans l'éventualité d'une liquidation. En revanche, seuls le capital social, les primes d'émission et l'impact de l'arrêté PPE (en fonds

excédentaires) correspondent à une rubrique spécifique de l'état s.23.01.01; tous les autres éléments entrant dans la composition de la réserve de réconciliation.

En k€	Inventaire 2024	Inventaire 2023	Variation	Variation en %
Excédent d'actif sur passif	129 239	129 792	-553	0 %
Actions propres (détenues directement et	0	0	0	-100 %
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0	0	0	-100 %
Autres éléments de fonds propres de base	93 394	91 655	1 739	2 %
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0	0	0	-100 %
Réserve de réconciliation	35 845	38 137	-2 292	-6 %

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

GPM Assurances SA a choisi d'utiliser la formule standard.

Pour chaque risque élémentaire appartenant au module « Marché », « Vie » et « Santé SLT », le SCR est obtenu à partir d'un nouveau calcul du BE qui prend en compte le choc associé.

Le SCR de contrepartie a été calculé à l'aide du « helper tab » fourni par l'EIOPA.

Il a été retenu un ajustement du SCR au titre des capacités d'atténuation des chocs par les impôts différés au niveau du montant de l'impôt différé passif comptabilisé au bilan Solvabilité II.

E.2.1. Détail du calcul du SCR

Le tableau qui suit détaille le SCR en vision net d'absorption par les provisions techniques.

En €	2024	2023	Variation
SCR souscription vie	12 380	13 739	-10 %
SCR souscription Santé SLT	744	819	-9 %
Santé non SLT	39	37	4 %
SCR marché	37 760	40 359	-6 %
SCR contrepartie	9 564	2 355	306 %
SCR de base	46 556	46 781	0 %
SCR opérationnel	3 212	3 377	-5 %
Ajustement par impôts différés	0	0	-100 %
SCR	54 288	50 158	8 %

E.2.2. Présentation du MCR

Le MCR est le montant de fonds propres en deçà duquel l'organisme d'assurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Le cas échéant, l'intervention prudentielle la plus drastique est mise en œuvre. Ce capital doit être compris dans une fourchette de 25 % à 45 % du montant de SCR calculé précédemment et doit être supérieur à un plancher absolu fixé par la réglementation.

E.2.3. Solvabilité de GPM Assurances SA

Le tableau ci-après détaille le MCR, le SCR et les fonds propres de couverture pour les exercices 2023 et 2024.

<i>En k€</i>	2024	2023	Variation
SCR	54 288	50 158	8 %
MCR	15 409	15 478	0 %
Fonds propres économiques	129 239	129 792	-0,4 %
Taux de couverture du SCR	238 %	259 %	-21pts
Taux de couverture du MCR	839 %	839 %	0pts

Au 31/12/2024, le ratio de couverture du SCR de GPMA est de 238% (en évolution de -21 pts par rapport à l'exercice précédent) alors que le ratio de couverture de son MCR s'élève à 839% (en stabilité par rapport à l'exercice précédent).

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

GPM Assurances SA n'utilise pas le sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

GPM Assurances SA n'utilise pas de modèle interne aux fins de calculs de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2024, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté pour GPM Assurances SA.

E.6. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à signaler.

F. Annexes – QRT et liste des actifs

F.1. S.02.01.01 - Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs	AR0009	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	816 207,26
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	24 824,96
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,15
Actions	R0100	72 123,12
Actions - cotées	R0110	72 123,12
Actions - non cotées	R0120	0,00
Obligations	R0130	514 990,83
Obligations d'État	R0140	230 908,43
Obligations d'entreprise	R0150	284 082,40
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	197 516,58
Produits dérivés	R0190	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 665,50
Autres investissements	R0210	86,12
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	82 827,62
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 653,43
Avances sur police	R0240	1 653,43
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 077,20
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	101,02
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	101,02
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	976,18
Santé similaire à la vie	R0320	938,30
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	37,88
Vie UC et indexés	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	779,01
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	212,14
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 343,65
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 092,77
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,82
Total de l'actif	R0500	915 193,91

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs	AR5009	
Provisions techniques non-vie	R0510	1 898,11
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 898,11
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	1 857,60
Marge de risque	R0590	40,51
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	687 594,09
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 777,94
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	2 718,66
Marge de risque	R0640	59,28
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	684 816,15
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	669 428,67
Marge de risque	R0680	15 387,47
Provisions techniques UC et indexés	R0690	80 420,76
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00
Meilleure estimation	R0710	78 704,59
Marge de risque	R0720	1 716,17
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	727,69
Provisions pour retraite	R0760	0,00
Dépôts des réassureurs	R0770	356,60
Passifs d'impôts différés	R0780	0,00
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	10 685,73
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	736,46
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 535,85
Passifs subordonnés	R0850	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,00
Total du passif	R0900	785 955,30
Excédent d'actif sur passif	R1000	129 238,62

F.3. S.05.01.01.02 – Primes et réserves vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises	AR1409									
Brut	R1410	0,00	6 483,24	2 919,71	629,03	239,56				10 271,54
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	133,71	32,63				166,34
Net	R1500	0,00	6 483,24	2 919,71	495,32	206,93				10 105,20
Primes acquises	AR1509									
Brut	R1510	0,00	6 483,24	2 919,71	635,14	262,71				10 300,80
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	133,71	32,63				166,34
Net	R1600	0,00	6 483,24	2 919,71	501,43	230,08				10 134,46
Charge des sinistres	AR1609									
Brut	R1610	170,47	52 088,53	4 795,29	-112,07	-85,89				56 856,33
Part des réassureurs	R1620	130,31	0,00	0,00	-13,83	-8,59				107,89
Net	R1700	40,16	52 088,53	4 795,29	-98,24	-77,30				56 748,43
Dépenses engagées	R1900	2,86	3 404,30	527,47	77,09	83,41				4 095,12
Solde - autres dépenses techniques/revenus	R2510									
Total des dépenses techniques	R2600									4 095,12
Montant total des restitutions	R2700	0	0	0	0	0				0

F.4. S.12.01.01 - Provisions techniques vie et santé

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Nettes de contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Nettes de contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0028																
Meilleure estimation	AR0028																
Meilleure estimation brute	R0030	669 055,79		78 704,59	0,00		372,88	0,00	0,00	0,00	748 133,27		1 104,25	0,00	1 614,41	0,00	2 718,66
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0,00		0,00	0,00		37,88	0,00	0,00	0,00	37,88		773,04	0,00	165,25	0,00	938,30
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	669 055,79		78 704,59	0,00		335,00	0,00	0,00	0,00	748 095,39		331,20	0,00	1 449,16	0,00	1 780,36
Marge de risque	R0100	15 379	1 716						0	0	17 104	24			35	0	59,28
Provisions techniques - Total	R0200	684 434,69	80 420,76			381,45			0,00	0,00	765 236,91	1 128,32		1 649,62	0,00	2 777,94	

F.6. S.23.01.01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	AR0009					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	55 555,75	55 555,75		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	1 587,92	1 587,92		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,00	0,00		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	36 250,34	36 250,34			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	35 844,60	35 844,60			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	AR0219					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions	AR0229					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	R0290	129 238,62	129 238,62	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires	AR0299					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles	AR0499					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	129 238,62	129 238,62	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	129 238,62	129 238,62	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	129 238,62	129 238,62			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	129 238,62	129 238,62			
Capital de solvabilité requis	R0580	54 287,96				
Minimum de capital requis	R0600	15 408,51				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0,00				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0,01				

		C0060
Réserve de réconciliation	AR0699	
Excédent d'actif sur passif	R0700	129 238,62
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	93 394,02
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	35 844,60
Bénéfices attendus	AR0769	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	817,69
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0,00
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	817,69

F.7. S.25.01.01 - SCR

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	121 275,36		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	9 563,50		
Risque de souscription en vie	R0030	45 655,51		
Risque de souscription en santé	R0040	763,63		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00		
Diversification	R0060	-34 016,12		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	143 241,88		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	3 212,26		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-92 166,17		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0,00		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	54 287,96		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00		
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type a	R0211			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type b	R0212			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type c	R0213			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type d	R0214			
Capital de solvabilité requis	R0220	54 287,96		
Autres informations sur le SCR		AR0399		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	54 287,96		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,00		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,00		
Approach to tax rate		C0109		
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2		
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes		C0130		
LAC DT	R0640	0,00		
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0,00		
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	0,00		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00		
LAC DT maximale	R0690	0,00		

